

# Connaître la réglementation cosmétique

## Objectifs

• Apprendre les bases de la réglementation cosmétique (Règlement (CE) N° 1223/2009). Connaître les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) des produits cosmétiques fermiers. • Comprendre les exigences réglementaires liées au Dossier Information Produit (DIP) et aux BPF.

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

Matin :

- Les bases de la réglementation cosmétique
- 1. Introduction : Quelles sont les obligations d'un fabricant de cosmétiques ?
- 2. Le Règlement (CE) N° 1223/2009 : grands principes
- 3. L'ANSM : déclaration d'établissement, Règles du jeu
- 4. Les responsabilités : la personne responsable - l'évaluateur de sécurité
- 5. Les mentions d'étiquetage
- 6. Notification électronique sur le portail européen CPNP
- Les Bonnes Pratiques de Fabrication des produits cosmétiques :
  1. Les BPF cosmétiques (Norme Iso 22716) : Pas aussi complexe que ça ? Implications dans une pratique professionnelle artisanale.
  2. Compréhension des risques : leur nature, leurs causes et comment les éviter ?
  3. Méthodes et Process : sensibilisation à la Norme Iso 22 716 (locaux, matériel, personnel, flux, gestion documentaire...)

Après-midi :

- Le DIP (Dossier Information Produit) :
  - Nomenclature INCI,
  - Formules qualiquantitatives
  - Qualité des matières premières et du produit fini
  - Stabilité du produit fini
  - Fiche de spécifications
  - Exposition au produit
  - Marge de sécurité, cosméto-vigilance, etc.
- Présentation des outils élaborés par le Syndicat des Simples pour faciliter : la rédaction du DIP, la mise en oeuvre des BPF (fiches techniques, modes opératoires...).

## Modalité d'enseignement

distanciel

## Dates, lieux et intervenants

**12 nov 2024**

09:00 - 17:00 (7hrs)

DISTANCIEL

04000

Sylvain TURINA

Paysan-savonnier, producteur-cueilleur de PPAM et formateur pour le Syndicat SIMPLES

## Inscrivez vous en remplissant le formulaire en ligne suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdmN7x2j49HdC\\_wZV9yV6tFVghWjM-oMyMQ07yPvAZhHJavnQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdmN7x2j49HdC_wZV9yV6tFVghWjM-oMyMQ07yPvAZhHJavnQ/viewform)

## Infos complémentaires



• AGRIBIO 04 •  
Les Agriculteurs Bio des Alpes  
de Haute-Provence

**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/01/1970

## Tarifs

## Plus de renseignements

Mégane Véchambre  
conseillerppam@bio-provence.org

Agribio 04

Village Vert - 5 Place de Verdun  
04300

FORCALQUIER

Tel. 04 92 72 53 95

N° d'organisme de formation :

93040050504

**Taux de satisfaction** : %



**Modalités d'accès** :

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)